

«Le plus difficile au monde est de dire en y pensant ce que tout le monde dit sans y penser»

# LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 477 DU JEUDI 10 2017 - PRIX : 300 FRANCS CFA

*Guerre des clans au Pnds Tarayya*

## Mohamed Bazoum, Gandou Zakara et d'autres grosses pointures sur la sellette



*Rejet de la demande de mise en liberté provisoire d'Ali Soumana*

## La prison pour les journalistes, la liberté et la protection pour les délinquants

---

*Après le refus de Mahamadou Issoufou d'obtempérer à un arrêt de la Cour Constitutionnelle*

## La CENI serait-elle le sale bouc émissaire recherché ?

---

*Le Hadj au Niger*

## La tourmente des pèlerins, le printemps des fauves

Après le refus de Mahamadou Issoufou d'obtempérer à un arrêt de la Cour Constitutionnelle

## La CENI serait-elle le sale bouc émissaire recherché ?

Suite au décès survenu le 14 janvier 2017, de Maman Oumarou, de son vivant député de la circonscription électorale de Maradi, lui-même suppléant ayant pris la place du titulaire, Rabiou Abdou, appelé à une autre fonction, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt liant les pouvoirs publics et toutes les autorités, en vue d'organiser une élection partielle à Maradi. Il s'agit de l'arrêt n°002/CC/ME du 7 mars 2017. Saisie par l'Assemblée nationale dans une requête en date du 2 mars 2017, en vue de constater la vacance du siège de député occupé par Maman Oumarou décédé, la Cour Constitutionnelle, après avoir constaté cette vacance, « dit que le siège ainsi vacant doit être pourvu par élection partielle dans la circonscription électorale ordinaire de la région de Maradi », et « que le collège électoral en vue de cette élection partielle doit être convoqué dans les deux mois à compter du présent arrêt ». Six mois après cet arrêt, l'élection partielle dans la circonscription ordinaire de Maradi n'a toujours pas eu lieu. Malgré la convocation du corps électoral par le chef de l'Etat par décret n°339/PRN/%ISP/D/ACR du 5 mai 2017, seul habilité à le faire, pour tenir le scrutin le 30 juillet 2017, le poste n'est pas encore pourvu. Et pour cause, l'opinion est informée à la mi-juin, contre toute attente, que Mahamadou Issoufou a pris un décret pour reporter l'élection ainsi prévue, élection pourtant exigée par la Constitution, et si bien rap-

pelée par la Cour constitutionnelle. Pour bien d'observateurs, ce décret pris pour s'opposer à un arrêt de la Cour constitutionnelle n'est ni plus ni moins qu'une haute trahison. C'est du reste ce qu'a rappelé le Front pour la restauration de la démocratie et de la défense de la République (FRDDR) dans une déclaration rendue publique le 24 juillet 2017. L'opposition politique a relevé, entre autres, que « les hautes autorités violent allègrement les dispositions de la Constitution qu'elles ont pourtant juré de respecter et de faire respecter. Cela se traduit notamment par : le refus d'obtempérer aux arrêts de la Cour constitutionnelle, notamment celui d'organiser l'élection partielle de Maradi, fixée par la Cour constitutionnelle, pour se tenir le 30 juillet 2017 ». Que dit la loi fondamentale à ce sujet ? En vertu de la Constitution de la 7<sup>e</sup> République, qui est l'unique boussole qui compte et non les desideratas des uns et des autres, le refus d'obtempérer à un arrêt de la Cour constitutionnelle constitue un motif d'empêchement absolu. « Est considérée comme empêchement absolu, l'incapacité physique ou mentale du président de la République le rendant inapte à exercer les charges de sa fonction. **Est possible des mêmes conséquences que l'empêchement absolu le refus du président de la République d'obtempérer à un arrêt de la Cour constitutionnelle constatant une violation par celui-ci des dispositions de**

**la présente Constitution** » (Constitution, article 53). Il est à souligner que rien, du point de vue de la Constitution, ne peut justifier un tel refus. Et l'article 134 d'ajouter que « les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Ils lient les pouvoirs publics et toutes les autorités administratives, civiles, militaires et juridictionnelles ». Dans ces conditions, de quel recours peut être une Commission électorale, contrairement à ce qu'a laissé entendre un certain Iro Sani, premier vice-président de l'Assemblée nationale et membre du bureau politique du Pnds Tarayya. La Commission électorale nationale indépendante a pour vocation d'organiser matériellement des élections, et transmettre dans les délais indiqués les résultats à la Cour constitutionnelle. Elle n'a aucune qualité à saisir la Cour dans le cas de figure présent. Du reste, ce n'est pas à elle que s'adresse l'arrêt de la Cour intimant l'ordre d'organiser les élections partielles de Maradi. Mais à celui qui convoque le collège électoral et qui lui fournit les moyens. Celui que la Commission peut saisir, même en cas d'absence de moyens, ce qui semble être le cas, sans toutefois justifier le refus d'obtempérer à l'arrêt de la cour, c'est le gouvernement qui lui donne les moyens d'organiser matériellement ces élections à date. D'ailleurs, fait remarquer un spécialiste de la question, la date fixée pour

tenir cette élection est déjà dépassée. Et c'est en ce moment que l'on sort cet argument farfelu, qui ne convainc même pas celui qui l'a avancé. Manifestement, comme à l'accoutumée, certains politiques en difficulté, veulent faire jouer à la Ceni un rôle qui n'est pas le sien. Et au besoin, lui faire porter la responsabilité quant aux conséquences des graves violations de la loi fondamentale. La Ceni a-t-elle effectivement écrit à la Cour constitutionnelle alors qu'elle n'en a pas la prérogative ou Iro Sani serait-il en train de divaguer ? Les faits sont là : une vacance de siège de député constatée par la cour constitutionnelle ; un arrêt pris par la même cour qui ordonne, conformément à la loi, d'organiser l'élection partielle dans un délai précis ; un décret pris par le chef de l'Etat pour convoquer le collège électoral en vue de cette élection partielle de Maradi ; Et couac, comme un cheveu dans la soupe, un autre décret intervient pour reporter cette élection, méconnaissant royalement l'arrêt de la Cour qui ne demande que le respect de la Constitution. Le vin est tiré, il faut le boire. Mais, si comme a voulu l'expliquer, la Ceni a réellement écrit à la Cour constitutionnelle, alors que rien ne l'autorise à le faire, c'est que Boubé Ibrahim et ses collaborateurs ont décidé de confirmer ce dont les accusent beaucoup de Nigériens. **K.M**

### Uraniumgate

## Lettre ouverte au chef de l'État Issoufou Mahamadou Monsieur le Président, où sont nos 200 milliards FCFA ?

Monsieur le Président, pour une fois, Le Courrier, a préféré vous interpellé, en votre qualité de magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions de la République. Nous en appelons à toutes vos prérogatives constitutionnelles afin d'aider à éclairer la lanterne des 19 millions de Nigériens que nous sommes, relativement à l'affaire dite Uraniumgate.

Monsieur le président, notre interrogation se résume en cette question : où sont nos 200 milliards FCFA ? Remarquez que la "disparition" d'une telle somme suscite forcément un grand émoi au

sein de l'opinion nationale. Pour dire vrai, les Nigériens sont littéralement atterrés par ce tour de passe-passe exécuté par l'un de vos plus fidèles lieutenants, en la personne de Hassoumi Massoudou. En effet, votre ancien directeur de Cabinet est le maillon principal de cette opération financière des plus mafieuses. D'ailleurs, il n'a point nié le bienfondé des accusations portées par Le Courrier. Bien au contraire, Hassoumi Massoudou a grandement corroboré nos affirmations. L'ensemble des Nigériens sont avides de connaître la vérité sur ce scandale politico-financier. Nous



le savons, dans votre entourage, Le Courrier est très mal vu et nous le comprenons aisément du moment où il dérange en divulguant régulièrement

des affaires qui gênent au plus haut point votre régime. Si mettre en lumière des scandales imputables à votre gestion cahoteuse constitue notre seul péché,

que l'on nous reconnaisse au moins le mérite d'assumer cette mission de service public qui incombe à la presse. Monsieur le président, nous réitérons une fois de plus notre question : où sont donc nos 200 milliards FCFA ? De par vos fonctions de chef suprême de l'administration publique, vous ne pouvez pas ignorer la destination prise par cet argent soutiré aux contribuables nigériens. Absolument pas. Vous taire fait de vous le complice d'une des plus grosses forfaitures jamais commises au Niger. Ne pas accéder aux attentes du peuple quant à la manifesta-

tion de la vérité fait de vous le parrain d'une ignominieuse association de malfaiteurs. Monsieur le président, plus que jamais vous êtes dans l'obligation absolue de laisser la justice suivre son cours, sans ingérence d'aucune sorte et mieux, de la soutenir ouvertement dans cette affaire des 200 milliards de l'Etat nigérien. Monsieur le président, nous ne saurions terminer cette lettre sans reposer notre question : où sont passés nos 200 milliards FCFA ? Sans nul doute, vous avez la réponse à cette question. Alors, le peuple entier vous le demande avec insistance.

**Alpha**

*Le Hadj au Niger*

## La tourmente des pèlerins, le printemps des fauves

En proie à d'énormes spéculations depuis quelques années, notamment depuis que la création du Coho [ndlr : Commission d'organisation du hadj et de la oumra], le pèlerinage est devenu un véritable casse-tête au Niger, conduisant à certains à aller l'accomplir à partir d'un autre pays. Cette année encore, il a du plomb dans l'aile. Selon des sources au parfum du dossier, pour des vols qui doivent commencer le mardi 9 août dernier, il a fallu le même jour pour que le Coho fasse le virement des montants attendus en Arabie Saoudite. Une situation qui a d'ailleurs contraint

l'agence à reporter le début des vols au 14 août prochain. Une date qui n'est pas très sûre, les problèmes étant multiples et complexes. Outre que personne ne peut donner l'assurance que l'intégralité des montants dus pour l'édition 2017 ont été transférés en Arabie Saoudite, il reste qu'il est réclamé du Coho un reliquat important de l'année dernière qui ne serait pas encore soldé. Conséquence : à ce jour aucun visa d'entrée en Arabie Saoudite n'a encore été délivré, jetant les candidats au pèlerinage dans une expectative pleine d'angoisse. Pourquoi doit-il y avoir un reliquat à payer

alors que les pèlerins, eux, s'acquittent entièrement de leurs dus ? Une question qui renseigne à suffisance sur ce qu'est devenu le pèlerinage au Niger. Une simple activité de lucre où le Coho et les agences de voyage jouent de virtuosité pour se faire le maximum de bénéfiques à engranger. Selon une sorte bien renseignée, le Coho ferait un bénéfice de 400 000 FCFA sur chaque pèlerin, soit 2 800 000 000 FCFA sur les 7000 pèlerins de cette année. Où va tout cet argent ? Quels sont les services que couvre cet argent ? Manifestement, ceux qui travaillent au Coho se

sucrent sur le dos des pèlerins. Il n'y a d'ailleurs longtemps, nous confie une source, le haut commissaire au hadj et à la oumra a initié une tournée de sensibilisation des agences de voyage à l'intérieur du Niger alors qu'elles sont à Niamey. Un vulgaire subterfuge pour se faire de l'argent. Le Coho, avec ses pratiques actuelles, est en réalité une supercherie qui doit être arrêtée. Ce qui se passe et sur lequel tout le monde a tendance à fermer les yeux et les oreilles est indigne du Niger. C'est politiquement incorrect, moralement inadmissible et religieusement insupportable.

*Régime de la renaissance*

# Une gouvernance fondée sur l'arbitraire, la corruption, l'impunité

Lors de l'inauguration officielle de la centrale thermique de Gorou Banda, en début avril 2016, le Premier ministre Brigi Rafini a quasiment qualifié le président Issoufou Mahamadou d'homme providentiel. Sur la base de cette appréciation, il a demandé aux Nigériens de remercier Dieu pour leur avoir donné une personnalité de sa trempe à la tête de leur pays en vue de conduire leurs destinées. Car, selon lui, le président Issoufou est constamment à l'écoute du peuple et tient toujours ses promesses. Lorsqu'on suit les discours et interventions des ministres, des députés de la majorité, des cadres de la renaissance, ce sont les mêmes éloges qui sont ressassés à propos du Président Issoufou. L'homme n'a aucun défaut, il n'a que des qualités. Nous sommes en plein dans le registre du culte de la personnalité qui est pourtant proscrit par le préambule de la Constitution qui réaffirme « l'opposition absolue des Nigériens à tout régime fondé sur la dictature, l'arbitraire, l'impunité, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le

népotisme, le pouvoir personnel et le culte de la personnalité ». Lorsqu'on analyse objectivement la gestion du régime Issoufou, on constate que la plupart des maux énumérés dans cette disposition du préambule et auxquels les Nigériens doivent s'opposer sont d'actualité dans notre pays aujourd'hui. Des Nigériens sont actuellement victimes de l'arbitraire. En guise d'illustration, nous nous contenterons seulement de citer le cas des officiers supérieurs de l'armée accusés d'avoir tenté de renverser par la force les institutions républicaines, et qui croupissent depuis décembre 2015 en prison sans jugement [ndlr : seuls la Général Salou et le Capitaine Hambali sont encore détenus]. Il y a aussi le cas des proches collaborateurs du Président Hama Amadou à l'époque où il était Premier ministre, à savoir Bakary Seydou et ses compagnons d'infortune, qui sont détenus dans les geôles du régime depuis de très longs mois sans jugement. Ils sont accusés de détournement de vivres, mais leur procès n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Pourquoi ? Les Nigériens veulent bien le savoir. Si les faits pour lesquels ces deux catégories de personnalités sont inquiétées sont réellement avérés, pourquoi ne pas les juger et montrer à l'opinion qu'il ne s'agit pas de purs montages ? Y a-t-il plus grave injustice que la situation dans laquelle elles se trouvent actuellement ? Abordons à présent la notion de corruption. Tout le monde le sait, lorsqu'il était encore à la recherche du pouvoir, le Président Issoufou a toujours promis aux Nigériens dans ses discours de campagne de faire de la lutte contre ce fléau son cheval de bataille. C'était, en réalité, juste pour séduire l'électorat. C'est sous son règne que la corruption a atteint des proportions inquiétantes. Les pratiques corruptives ne sont plus l'apanage du seul bas peuple, elles sont désormais observées dans les hautes sphères de l'Etat. Pour illustrer nos propos, nous limiterons de citer les marchandages politiques qui ont eu cours au sein du parlement quand le parti Lumana a décidé de quitter l'alliance. Ou encore cette affaire de concours de

recrutement au profit du secteur de la santé dont les résultats ont été annulés à cause des fraudes et trafics d'influence qui ont émaillé l'organisation du test. De nombreuses personnalités civiles et militaires sont éclaboussées dans le dossier. Et elles sont restées impunies jusqu'ici en dépit de la gravité des actes qu'elles ont posés. Pourquoi ? Les Nigériens aimeraient bien le savoir un jour. Sur le registre de l'impunité toujours, il est important de souligner aussi les requêtes introduites au parlement par le gouvernement pour la levée de l'immunité d'un député impliqué dans une affaire de trafic de drogue et pour la mise en accusation de deux anciens ministres. À quoi a-t-on assisté par rapport à la gestion de ces dossiers ? À une fin de non-recevoir. D'autant que les députés ont refusé de conduire les procédures jusqu'au bout et le gouvernement ne dit rien devant cette situation déconcertante. Cela veut dire tout simplement que tous les citoyens ne sont pas logés à la même enseigne sous le régime Issoufou. C'est un triste constat. **I.D**

Guerre des clans au Pnds Tarayya

# Mohamed Bazoum, Gandou Zakara et d'autres grosses pointures sur la sellette

Les vacances gouvernementales s'annoncent pleines de périls pour Mohamed Bazoum, Gandou Zakara et d'autres personnels politiques non moins bourrés de suffisance. Selon des sources bien informées du dossier brûlant de la guéguerre qui mine le Pnds Tarayya, et par ricochet, la majorité présidentielle tout entière, ils doivent craindre pour leurs postes et peut-être pour leur liberté. Si Mohamed Bazoum est dans le collimateur de l'aile dure du Pnds Tarayya qui ne lui pardonne pas certains de ses comportements désinvoltes vis-à-vis du président de la République, les autres doivent payer, dit-on, pour des actes graves qu'ils auraient posés dans l'exercice de leurs fonctions. Un dossier des plus explosifs qui, selon des proches du ministre de l'Intérieur, serait géré avec des humeurs et non selon les règles d'usage internes au parti. Actuellement en dehors de Niamey depuis le début d'août, Mohamed Bazoum se serait retiré dans son village de Tesker. Pourquoi ? On ne saurait le dire. Mais des questions se posent. Pourquoi aurait-il éteint ses téléphones portables ? Mystère et boule de gomme ! Officiellement en congé annuel, Mohamed Bazoum, soulignent certaines sources, fait tout pour éviter Mahamadou Issoufou qui l'aurait humilié en refusant de le recevoir. Son absence a ainsi été remarquée à l'accueil du Président Issoufou revenant d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, où il a pris part à la cérémonie d'ouverture des jeux de la Francophonie, aux côtés de certains de ses pairs francophones. En quittant le 1<sup>er</sup> août, 48 heures avant le 57<sup>e</sup> anniversaire de la fête mythique de l'arbre et à quelques heures d'une réunion des ministres [ndlr : le conseil des ministres du 2 août] Mohamed Bazoum a davantage alimenté les causeries et les conjectures. Ses absences répétées lors d'événements et de cérémonies officiels où sa pré-

sence est recommandée, voire obligatoire, tendent à confirmer ce qui se raconte à Niamey : Mohamed Bazoum et Issoufou Mahamadou ne s'adresseraient plus la parole et leur collaboration est plus que jamais électrique. Plusieurs fois surpris dans des postures pleines de désinvolture vis-à-vis de Mahamadou Issoufou, Mohamed Bazoum est carrément accusé de manquer de respect au président de la République au point où des voix se sont élevées au sein du Pnds Tarayya pour exiger une sanction exemplaire. Il s'agirait, dit-on, de montrer à Bazoum et à ceux qui pourraient être tentés de suivre son exemple, qu'il n'est pas indispensable. Si près de la disgrâce, Mohamed Bazoum aurait confié à certains de ses proches qu'il est persuadé que le clash serait inévitable entre Mahamadou Issoufou et lui, mais qu'il ne serait jamais le premier à dégainer. Et comme Mahamadou Issoufou est connu pour sa dextérité dans ces genres d'embrouillaminis politiques, la main toujours sur le colt, il n'est pas exclu qu'il tire le premier. Ce ne serait pas une surprise, note un militant du Moden Fa Lumana qui rappelle que si Hama Amadou est dans cette situation, c'est bien parce qu'il est resté lié à son serment de loyauté vis-à-vis de Mahamadou Issoufou. Bazoum attendrait-il pour autant que son sort soit scellé ? Rien n'est moins sûr. Pour certains observateurs, l'homme se sent si trahi qu'il serait entré dans une sorte de rébellion dont personne ne connaît la dimension et les conséquences à venir. Le fait qu'il se soit retranché à Tesker, coupé du monde puisque injoignable sur ses téléphones portables, indique que l'homme est profondément blessé. Des sources bien placées pour le savoir, à Zinder, indiquent d'ailleurs que Mohamed Bazoum a violé, pour la première fois, le protocole qu'il a, lui-même, établi depuis des années lorsqu'il arrive au



Damagaram. Le 1<sup>er</sup> août, lorsqu'il y est arrivé, c'était dans la plus grande discrétion, sans aviser les personnes habituelles qu'il informait de son arrivée et à l'exclusion de tout folklore politique. Pour beaucoup d'observateurs avisés, il sait que les dés sont jetés et qu'il fait désormais figure d'ancien membre de gouvernement, en attendant d'être éjecté de son fauteuil de président du parti. Le travail de sape visant à le couper de tout soutien éventuel au sein du parti serait presque achevé et selon un militant qui ne porte pas particulièrement Bazoum dans son cœur, Mahamadou Issoufou a même fait preuve de patience et de compréhension insupportables vis-à-vis d'un homme qui affiche, jusque face aux caméras de télévision, son dédain et son manque de considération pour le président de la République. Pour lui, comme pour certains membres du bureau politique du PndsTarayya qui ne s'en cachent pas, Bazoum, c'est du passé.

La guéguerre au sein du Pnds Tarayya gonfle et beaucoup de grosses têtes qui se prennent pour des intouchables vont bientôt faire les frais de la purge qui s'annonce. Si Mohamed Bazoum fait les frais d'un bras de fer qu'il a engagé avec Mahamadou Issoufou sans être sûr de l'emporter, Gandou Zakara, Ibro Zabèye et d'autres petits leaders politiques vont également passer à la trappe. Les forfaitures accomplies pour les uns, l'inutilité politique pour les autres, expliqueraient la nouvelle redistribution des cartes qui permettrait à Mahamadou Issoufou de faire d'une pierre,

deux coups. D'une part, il donnerait un semblant de crédibilité à la lutte contre les délinquants en se débarrassant des plus sales, ce qui le mettrait à l'abri de certains dossiers telle que l'uraniumgate ; d'autre part, il se débarrasserait, une fois pour toutes, de tous ces vendeurs d'illusions qui pullulent autour de lui sans être capables de lui apporter quoi que ce soit. Non seulement, il ferait ainsi une économie budgétaire énorme qui serait de nature à desserrer l'étau sur les finances publiques, mais il mettrait fin à une certaine escroquerie politique qui pourrit la vie politique nationale. Seulement, il va être confronté à d'énormes problèmes, le premier étant lié à sa capacité à rester sans parti pris. Ce dont, selon un leader de l'opposition, il est incapable. Peut-il mettre un Hassoumi Massoudou à la disposition de la justice ? Cela paraît difficile pour beaucoup d'observateurs qui notent que ce dernier a agi, dans les deux cas qui pendent au nez de l'actuel ministre des Finances [ndlr : l'uraniumgate et l'achat de l'avion présidentiel] sous les ordres directs du président de la République. Or, s'il ne livre pas en premier Massoudou Hassoumi dont les délits sont indiscutables, on voit mal comment pourrait-il jeter en pâture un Gandou Zakara ? Mahamadou Issoufou est, donc, face à un dilemme. Pourtant, tout est déjà tranché, les personnes avisées confiant que Dandadji, cette année, sera fatale à bien de grosses pointures du PndsTarayya.

*Rejet de la demande de mise en liberté provisoire d'Ali Soumana*

# La prison pour les journalistes, la liberté et la protection pour les délinquants

La semaine dernière, les conseils d'Ali Soumana, le fondateur du journal *Le Courrier*, ont déposé pour le compte de leur client, une demande de liberté provisoire qui a reçu un Non catégorique sur opposition du Parquet, dit-on. Ce qui a suscité plein d'interrogations dans les milieux de la presse et de grands observateurs. Incarcéré alors que l'ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 l'interdit formellement [ndlr : « En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt »] Ali Soumana, pour beaucoup d'observateurs, est un autre prisonnier du régime. Depuis le 29 juillet 2017, il garde prison, détenu dans une maison d'arrêt de l'intérieur du Niger, à Filingué, une localité située à près de 200 kilomètres de Niamey. Une source crédible, qui a requis l'anonymat, indique que le choix de son lieu de détention n'est pas un hasard et qu'il correspond si bien aux mœurs du régime. Pour lui, c'est une marque distinctive qu'Ali Soumana n'est pas en prison pour un quelconque délit, mais bien pour satisfaire les desiderata de certaines personnes couvertes de crasse. Auteur de plusieurs enquêtes portant sur de gros scandales politico-financiers dont l'uraniumgate, Ali Soumana a été interpellé, puis placé sous mandat de dépôt aussi vite que possible. Et sans doute, explique notre source, pour le punir d'avoir mis à nu leurs affaires scabreuses, ses bourreaux ont décidé qu'il soit incarcéré à Filingué, histoire de rendre difficiles les visites de ses proches, collègues de travail, collaborateurs, confrères, etc. Une vieille méthode déjà appliquée contre Hama Amadou et certains de ses compagnons politiques.

En envoyant Ali Soumana en prison alors que de gros délinquants se promènent, libres de toute inquiétude, le régime met la justice, particulièrement le Parquet, dans une situation délicate. Ou bien c'est la preuve

que la justice est bien instrumentalisée au Niger ; ou bien le Parquet fait alors dans le zèle excessif, s'exposant ainsi à des risques extrêmes de reddition de comptes à laquelle, en principe, elle n'est pas astreinte. Pour mémoire, voici des affaires d'une extrême gravité qui doivent, depuis des mois, conduire leurs auteurs en prison :

1. L'uraniumgate. Le 11 novembre 2011, à peine quatre mois après leur arrivée au pouvoir, Hassoumi Massoudou crée, au nom de la Sopamin, un compte bancaire à BNP Paribas, une banque qui a une sale réputation. De ce compte public de l'Etat nigérien, il ordonne un transfert de 200 milliards à destination d'un compte offshore, à Dubaï, au profit d'une société, Optima Energy de Georges Hawa, un malfaiteur international poursuivi pour escroquerie portant sur plusieurs millions de dollars. La révélation a fait l'effet d'une bombe et Hassoumi Massoudou, qui a animé un point de presse sur la question au lendemain de la parution du *Courrier*, n'a jamais démenti. Ni l'existence du compte, ni le transfert des 200 milliards, encore moins l'authenticité de sa signature apposée au bas du document. Et pourtant, cet homme est toujours au sommet de l'Etat et décide au nom du Niger. Pire, il est le responsable des deniers publics. Il n'a jamais été inquiété et ne connaît sans doute pas le bureau du procureur de la République. C'est d'autant plus grave que l'homme n'est pas à son premier coup. Car c'est lui qui a conduit les négociations relatives à l'achat scandaleux de l'avion présidentiel pour lequel le budget de l'Etat a prévu une provision de 28 milliards, a pris 17 milliards auprès d'Areva et pourtant l'avion a été acheté à crédit.

2. Le Mukurigate. Sans aucun matériel de travail, un homme dénommé Daniel Mukuri, d'origine congolaise et de nationalité belge, recherché

pour escroquerie par Interpol Belgique, trouve refuge et protection au Niger. Il crée, avec Salif Diallo, actuel président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, une société qu'ils appellent Mach Agitech Niger. Avec ça, « sans rien faire », ils vont engranger des milliards et des milliards. L'escroquerie atteindra son summum lorsque, dans le bureau du président du Tribunal hors classe de Niamey, Mukuri Daniel réussit à faire signer, sous les auspices de Gandou Zakara, à l'époque Secrétaire général du gouvernement, une entente visant à amener Airtel [ndlr : société de téléphonie cellulaire] à lui verser directement et sans passer par le Trésor national, les impôts que celle-ci doit verser à l'Etat du Niger. Daniel Mukuri a été finalement arrêté suite à un audit d'un cabinet français, Clarity, qui a mis à nu le réseau mafieux qui aurait ses tentacules jusque dans des cercles insoupçonnés.

Hassoumi Massoudou, sans doute instruit par qui de droit, mit fin à l'escroquerie en dénonçant trois délits dont ils étaient parfaitement au courant dès le départ : « (1) (2) (3) Daniel Mukuri est depuis lors en prison et c'était, pour eux, une façon de limiter la casse. Les complices de Mukuri, qui se recrutent dans la haute classe au pouvoir, se la coulent douce.

3. Le contentieux Niger-Africard. Un des plus grands scandales de la gouvernance de Mahamadou Issoufou. Entre, d'une part, mépris de la loi et des décisions judiciaires ; d'autre part, désinvolture et insouciance, le contentieux Etat du Niger-Africard est la gestion d'un dossier des plus clairs mais qui a finalement abouti à une tragédie politico-financière pour le Niger. Ayant même refusé d'obtempérer à un arrêt de la Cour d'Etat, la plus haute juridiction en matière administrative du Niger, Brigi Rafini et son équipe ont fait preuve de légèreté, contraignant Africard à

saisir des juridictions internationales pour se faire justice. Un dossier qui a abouti à la saisie de plusieurs fonds et biens appartenant à l'Etat du Niger. Parmi ces biens, figure l'immeuble de New York dont la valeur actuelle est estimée à plus de 30 milliards de francs CFA. Ce dossier est toujours pendant devant les juridictions saisies par Africard et si en dernier lieu le Niger a bénéficié d'un sursis jusqu'en janvier 2018, cela ne supprime point la menace de la perte de ces biens immobiliers précieux. Dans la gestion de cette affaire, on retiendra que des révélations fracassantes font clairement état de l'existence de taupes au sommet de l'Etat nigérien pour le compte de la partie adverse. Certains échanges, publiés par *Le Courrier*, sont à ce propos, plus que convaincants. Malgré la gravité des faits, personne n'a été inquiétée à ce jour, par la justice. Pas même ces fameuses taupes qui ont posé des actes de haute trahison vis-à-vis du Niger.

4. Le wassosso de l'Artp [ndlr : Agence de régulation des télécommunications et de la poste] où, en quittant, Ousseini Tinni et Iro Sani, président et premier vice-président de l'Assemblée nationale actuelle, ont puisé dans les caisses en s'octroyant des indemnités de départ illégales de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de francs CFA. Et si Ousseini Tinni a la bonne éducation de se taire, Iro Sani ne rate, quant à lui, aucune occasion pour la claquer. Pas sur les millions qu'il a pris des caisses de l'Artp, mais pour jouer au zèle politique dans des dossiers où il n'y a rien à dire.

On peut continuer à égrener le chapelet de ces indélicatesses qui sont restées impunies. Ce qui fait dire à certains qu'Ali Soumana est en prison là où des auteurs de graves délits sont libres et continuent d'agir au nom de l'Etat. De quoi soutenir que ce sont eux qui maintiennent Ali Soumana en détention.



**Faustin-Archange Touadéra**

## « Les Centrafricains disent non à l'impunité »

*Comment diriger un pays dont une large partie du territoire, soumise à des actes de violence extrême de la part de groupes armés, échappe au contrôle d'un Etat en quête de paix et de sécurité ? Tel est l'ampleur du défi que doit affronter le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, élu à la tête de la RCA en mars 2016 sous les acclamations de la Communauté internationale. Les élections libres de l'année dernière semblent un lointain souvenir, tant la situation générale se détériore en Centrafrique. Depuis septembre 2016, une nouvelle vague de violences met à mal les processus de paix et de désarmement que le Président Touadéra, soutenu par les partenaires internationaux, veut faire avancer. De Bria à Bangassou, en passant par Batangafo, les persécutions sur les populations civiles et les combats entre groupes armés Séléka prétendant défendre la minorité musulmane, et anti-Balaka majoritairement chrétiens, ont atteint à un tel degré de violence que le secrétaire général adjoint de l'ONU pour les Affaires humanitaires, Stephen O'Brien, évoque désormais des « signes avant-coureurs de génocide ». Plus 180.000 hommes, femmes et enfants ont quitté leurs foyers depuis le début de l'année pour grossir les rangs des déplacés (500.000 au total), auxquels s'ajoutent près de 480.000 réfugiés centrafricains qui ont fui vers les pays limitrophes, principalement au Cameroun, au Tchad et en RDC. « Au total, 20% de la population centrafricaine était déplacée ou réfugiée », rappelle Médecins sans frontières.*

*Malgré la grande instabilité qui perdure dans le pays et la situation humanitaire catastrophique, le professeur Touadéra reste ferme sur « notre volonté de rétablir la paix, la sécurité, la réconciliation et la cohésion sociale en RCA à travers le dialogue et une accélération du programme de désarmement ». C'est ce qu'il assure dans cet entretien exclusif, dans lequel il s'est longuement exprimé sur l'accord de Rome signé par les groupes armés en juin dernier sous la médiation de la Communauté de Sant'Egidio et la Feuille de route souscrite à Libreville le 17 juillet sur initiative de l'Union Africaine. Les retards accumulés par le programme de désarmement, dû en partie à la crainte des principaux responsables des groupes armés d'être jugés par la Cour pénale spéciale récemment installée pose le pouvoir de Bangui face à un dilemme qui provoque des dissensions même parmi les partenaires centrafricains: faut-il privilégier la justice ou l'impunité ? Sur cet enjeu crucial pour le destin de la RCA, le Président centrafricain n'a pas le moindre de doute : « aussi bien la Feuille de route de Libreville que l'Accord de Sant'Egidio font référence aux résolutions du Forum de Bangui de mai 2015. Et ces résolutions sont très claires ! Elles sont le fruit d'une consultation de toutes les couches sociales centrafricaines qui disent non à l'impunité et demandent une réparation sur tout ce qui s'est passé en RCA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 ».*

De l'Entente de Sant'Egidio signé à Rome le 19 juin à la Feuille de route souscrite à Libreville le 17 juillet, en passant par la réunion qui s'est tenue à Bruxelles le 21 juin à votre invitation, le calendrier diplomatique centrafricain a été récemment très chargé. Quels sont les enjeux

de ces trois événements ? Et en quelle mesure l'Accord de Rome et la Feuille de route sont-ils complémentaires ?

Ce calendrier répond à notre volonté de rétablir la paix, la sécurité, la réconciliation et la cohésion sociale en RCA à

travers le dialogue et une accélération du programme de désarmement. Les discussions que j'avais entamées avec les groupes armés allaient dans ce sens, et je me félicite que cette démarche, qui s'est inscrite sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio et avec l'appui des Nations-Unies, ait été accepté

par treize groupes qui ont signé à Rome un accord que je considère très important car il couronne les efforts menés au sein du Comité consultatif et de suivi du DDR auquel ont adhéré les groupes armés. N'ayant pas pu participer aux négociations qui se sont tenues dans

suite page 7

## LA NOUVELLE CHAÎNE 100% SPORT



**A+SPORT**  
LA PASSION DU SPORT

36 555  
(COUF DUVA REL LOOU)

DISPONIBLE  
DÈS LA FORMULE ÉVASION

LES BOUQUETS  
**CANAL+**

la capitale italienne, seul un mouvement n'a pas souscrit l'Entente de Rome, mais il s'est dit prêt à le faire.

Comme vous le savez, celle de Sant'Egidio est une parmi les nombreuses initiatives qui ont accompagné le dialogue entre toutes les parties prenantes de la crise centrafricaine. Au lendemain de l'accord de Rome, j'ai voulu éviter le risque de poursuivre ce processus en ordre dispersé en invitant à Bruxelles les acteurs de la médiation et nos partenaires régionaux et internationaux pour adopter une approche conjointe et cohérente. Le résultat est la feuille de route pour la paix et la réconciliation signée à Libreville le mois dernier sur initiative de l'Union Africaine et qui reconnaît pleinement les acquis de l'accord de Rome, ainsi que l'initiative de paix des parlementaires centrafricains et les conclusions du forum de Bangui de 2015. Je considère d'ailleurs la Feuille de route de Libreville et l'Entente de Sant'Egidio complémentaires.

**Comment jugez-vous le rôle de la Communauté de Sant'Egidio dans le contexte actuel ?**

En amont, les responsables de la Communauté ont eu une série de rencontres avec les différents groupes armés à travers une méthode de travail spécifique à Sant'Egidio à laquelle ont progressivement adhéré les groupes armés. Un Comité de suivi de cet accord va être mis en place pour en assurer la mise en œuvre.

**De quelle manière ce Comité de suivi va-t-il être associé à la Feuille de route de Libreville ? N'y a-t-il pas tout de même confusion entre toutes ces initiatives ?**

Je n'aborderai pas la problématique sous cet angle. Des engagements ont été souscrits dans le cadre de l'Entente de Sant'Egidio, je pense par exemple au programme de désarmement dans lequel sont engagés les groupes armés signataires impliqués dans le Comité consultatif et de suivi du DDR qui continue son travail, et ce malgré les tergiversations de certains d'entre eux. Ces engagements sont reconnus dans la Feuille de route de Libreville qui va permettre de poursuivre les actions menées jusqu'ici pour faire avancer le dialogue et le processus de paix.

**Est-il possible de trouver un équilibre entre la paix et la justice ?**

Aussi bien la Feuille de route de Libreville que l'Accord de Sant'Egidio font référence aux résolutions du Forum de Bangui de mai 2015. Et ces résolutions sont très claires ! Elles sont le fruit d'une consultation de toutes les couches sociales centrafricaines qui disent non à l'impunité et demandent une réparation sur tout ce qui s'est passé en RCA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Et c'est sur la base des résolutions du Forum de Bangui que la Cour pénale spéciale instituée en juin 2015 est chargée de juger les crimes commis en RCA.

**Malgré certaines avancées, les violences se sont intensifiées ces derniers mois, comme à Bangassou**

**la ville est sous la coupe des anti-balaka qui pourchassent la communauté musulmane. Comment expliquez-vous ce regain de violences ? Y-a-t-il selon vous un rapport avec la récente installation de la Cour Pénale spéciale et la crainte des principaux responsables des groupes armés d'être jugés ?**

Ce lien est probable, mais il n'explique pas tout. Le retrait des forces spéciales américaines et des soldats ougandais dans l'est du pays qui étaient engagés dans la lutte contre la LRA a créé un appel d'air. A cela s'ajoute la prédation des groupes armés et le grand banditisme qui continuent à sévir dans de nombreuses provinces, et notamment à l'ouest. Malheureusement, à partir du moment où les gens ont des armes, les risques de violences contre les populations civiles augmentent. Enfin, on ne peut pas sous-estimer la volonté de certaines personnes de perpétrer ces violences à des fins politiques pour faire croire que rien ne se fait en RCA, et cerné les résultats obtenus ces derniers mois dans le processus de dialogue avec les groupes armés.

**Monsieur le Président, force est de constater qu'une très grande partie du territoire centrafricain échappe encore au contrôle de l'Etat. N'y a-t-il pas urgence à accélérer le programme de désarmement ?**

Mais c'est ce que nous faisons ! Toute la stratégie du DDR est déjà mis en place et un programme pilote a été lancé pour la réintégration des premiers ex-combattants. Aujourd'hui les 14 groupes armés ont accepté d'adhérer à ce programme et le désarmement des combattants de ces groupes reste une priorité absolue pour accélérer les processus de paix et de sécurité.

**Avez-vous une estimation du nombre de combattants qu'il faudrait désarmer ?**

Je préfère ne pas me prononcer sur ce sujet car la vérification des estimations fournies par chaque groupe armé de la part du président du Comité consultatif et de suivi du DDR et de son équipe est en cours.

**Qu'attendez-vous aujourd'hui de l'Union Européenne et de ses Etats Membres ?**

Nous saluons les efforts de l'Union Européenne qui nous a appuyés dans de nombreux domaines, notamment lors de la Conférence des donateurs à Bruxelles en novembre 2016. Nos partenaires européens continuent à soutenir de façon unanime notre stratégie de redressement. Aujourd'hui nous leur demandons de tout mettre en œuvre afin que les promesses faites à Bruxelles puissent être maintenues et de nous permettre de disposer des ressources financières nécessaires pour appuyer les programmes prioritaires des trois prochaines années. Il y a urgence dans les réponses concrètes à donner à la population centrafricaine. Les fonds octroyés par la Commission européenne lors de la récente mission à Bangui du Directeur Général de la coo-



Faustin-Archange Touadéra, président de la République centrafricaine

pération de l'UE au développement, Stefano Manservigi, vont dans le bon sens. Mais beaucoup reste à faire. Des moyens supplémentaires sont par exemple nécessaires pour la restructuration, la formation et les équipements militaires de nos forces de défense et de sécurité.

**Lors de la Conférence des donateurs, la Communauté internationale avait promis plus de deux milliards d'euros pour soutenir votre programme de redressement. Quels sont les résultats concrets obtenus sur le terrain ?**

Nous sommes en train de mettre en place un secrétariat permanent qui va nous aider à mobiliser ces ressources et à travailler sur les projets qui doivent être mis en œuvre. A ce jour, 87% des fonds promis à Bruxelles ont été confirmés, dont 57% sont en phase de décaissement. Nous appelons de nos vœux les donateurs qui se sont engagés il y a huit mois d'accélérer les procédures d'attribution des fonds. De nombreux projets ont déjà démarré, notamment à Bambari et à Bangui. Bref, des progrès ont été réalisés, mais il faut agir vite car l'attente de la population centrafricaine est très forte. Je pense en particulier à Bangassou et à Bria, où suite aux violences les besoins des populations locales nécessitent une réponse humanitaire urgente.

**Ces dernières années l'Italie s'est de plus en plus impliquée en Centrafrique. Comment jugez-vous les relations entre les deux pays ?**

Très bonnes ! Nous observons une implication croissante de la coopération italienne dans notre pays, notamment à travers des projets humanitaires et de développement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie ou de l'agriculture. Ma visite en Italie en avril 2016 et celle du vice-ministre des Affaires étrangères, Mario Giro, en RCA en octobre de la même année ont été des moments importants pour les relations entre nos deux pays. Nous souhaitons évidemment que ces relations puissent se renforcer.

**Les pays de la région ont un rôle important à jouer. Quels sont les résultats de vos dernières rencontres diplomatiques à Malabo et N'Djamena ?**

La République centrafricaine est un pays qui œuvre pour la paix et les bonnes relations avec ses pays voisins. Nous avons besoin de tout le monde pour nous aider à retrouver la stabilité en Centrafrique. Des commissions mixtes ont été mises en place avec les pays frontaliers de la RCA pour affronter toute une série de problèmes, parmi lesquels les réfugiés centrafricains et les troubles qui peuvent se vérifier le long de nos frontières qui sont très étendues. Je suis heureux de constater que les relations sont dans l'ensemble très bonnes. Du reste, la RCA fait partie d'une sous-région menacée qui partage les mêmes défis avec les pays tiers.

**En novembre, se tiendra à Abidjan le prochain Sommet entre l'UE et l'Afrique, dont un des thèmes principaux sera l'avenir de la jeunesse africaine, en lien avec les flux migratoires irréguliers et leurs causes profondes. Quelles sont vos attentes de ce Sommet ?**

Aujourd'hui les jeunes représentent 70% de la population africaine, c'est un défi majeur en termes d'accès à l'emploi et à l'éducation. Nous devons donc apporter des réponses concrètes à notre jeunesse, dans le cas contraire les efforts mis en œuvre pour le développement du continent et la stabilité des pays africains resteront lettre morte. Les drames de milliers de jeunes impliqués dans des conflits ou contraints à risquer leur vie dans le désert et la Méditerranée pour un avenir meilleur reflètent bien le chemin qui reste à faire. Le Sommet Ue-Afrique sera une occasion importante pour nos jeunes de présenter leurs visions du futur et pour les leaders européens et africains d'apporter des éléments de réponses. Il en va de l'avenir d'une génération qui aspire au bien-être et à une vie meilleure, dans la paix et la stabilité.

De Joshua Massarenti (Vita, Italie)

Cet entretien a été publié sur les médias partenaires suivants : Le Confident (RCA), Sud Quotidien (Sud Quotidien), Les Echos du Mali, Le Courrier (Niger), Mutations (Cameroun), L'Autre Quotidien (Bénin) et Infos Grands Lacs (RDC, Rwanda et Burundi).

## LE COURRIER

Hedomadaire d'informations générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

96 29 05 42

**Siège :** Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier\_niger@yahoo.fr

**Fondateur**

Ali Soumana

**Directeur de Publication**

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

**Extrait de l'ordonnance 2010-035 du 04 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger**

**CHAPITRE X : Des poursuites et de la répression**

**SECTION I : Des personnes responsables des crimes et délits commis par voie de presse**

**Article 67 :** En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt.

**NO COMMENT !**



**M. Ali Soumana, Fondateur de l'Hebdomadaire le Courrier arrêté depuis le 29 juin 2017 et déporté à Filingué**